



Assemblée générale

Distr. générale
6 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 22 j) de l'ordre du jour provisoire*

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport annuel du Secrétaire général récapitule les domaines de coopération entre les organismes des Nations Unies et la Ligue des États arabes, y compris leurs institutions spécialisées et programmes respectifs, durant la période de juillet 2001 à août 2002. Les événements marquants enregistrés au cours de la période considérée comprennent la visite du Secrétaire général à la Réunion au sommet de la Ligue des États arabes à Beyrouth en mars 2002 ainsi que la tenue d'une réunion sectorielle entre les deux organisations au Caire, en juin 2002, sur l'utilisation des technologies de l'information aux fins du développement.

* A/57/150.

** Document présenté le 6 septembre 2002 seulement dans le souci d'y faire figurer toutes les contributions reçues des organismes des Nations Unies.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Consultations et échanges d'information	2–4	3
III. Suite donnée aux propositions adoptées lors des réunions générales tenues entre les organismes du système des Nations Unies et la Ligue des États arabes	5–47	3
A. Secrétariat de l'ONU	6–8	3
Département de l'information	6–8	3
B. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	9–12	4
C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	13–15	4
D. Programme des Nations Unies pour le développement	16–18	5
E. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	19	5
F. Fonds des Nations Unies pour la population	20–22	5
G. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	23–24	6
H. Programme alimentaire mondial	25–26	6
I. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	27–29	6
J. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	30–32	7
K. Organisation internationale du Travail	33–34	7
L. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	35	8
M. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	36–38	8
N. Organisation de l'aviation civile internationale	39–40	8
O. Union internationale des télécommunications	41	8
P. Union postale universelle	42–43	9
Q. Organisation météorologique mondiale	44	9
R. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	45–47	9
IV. Réunion sectorielle sur la coopération entre les secrétariats des organismes des Nations Unies et de la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées	48–50	10

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 56/40 de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 2001.

II. Consultations et échanges d'information

2. Au cours de la période considérée, les Secrétariats de l'ONU et de la Ligue des États arabes, ainsi que le Bureau de l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, ont maintenu des contacts étroits pour examiner les questions intéressant les deux organisations.

3. Le Secrétaire général a participé à la Réunion au sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenue à Beyrouth les 27 et 28 mars 2002. Il a fait une déclaration lors de la séance d'ouverture et a rencontré le Secrétaire général de la Ligue. Ce dernier a également reçu au Caire, le 11 mars 2002, le Coordonnateur de haut niveau nommé en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, pour examiner des questions relatives à son mandat. La Ligue des États arabes et son Secrétaire général en particulier ont joué un rôle constructif en facilitant l'application par l'Iraq de l'accord relatif à la restitution de documents appartenant aux archives koweïtiennes. Lors de discussions ultérieures sur la procédure de transfert de ces archives, il a été convenu que la Ligue enverrait sur place des représentants qui participeraient à l'opération de restitution.

4. Du 30 avril au 2 mai 2002, une réunion sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales a été tenue au Siège de l'ONU, dans le cadre du suivi de la quatrième réunion de haut niveau entre le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des organisations régionales tenue en 2001. Cette réunion avait pour objectif principal d'élaborer des modalités de coopération pratique dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, dans le cadre établi lors des troisième et quatrième réunions de haut niveau. Une réunion de travail bilatérale entre des représentants de la Ligue des États arabes et de l'ONU a également été organisée, au cours de laquelle les questions du

renforcement des capacités du secrétariat de la Ligue, de la coopération économique et du désarmement et les questions humanitaires ont été examinées.

III. Suite donnée aux propositions adoptées lors des réunions générales tenues entre les organismes du système des Nations Unies et la Ligue des États arabes

5. On trouvera ci-après un résumé des rapports des organismes et des institutions des Nations Unies sur leur coopération avec la Ligue des États arabes au cours de la période considérée. Ces rapports traitent de la suite donnée aux propositions adoptées lors de la réunion tenue à Vienne en 2001 entre l'ONU et la Ligue des États arabes (voir A/56/474, sect. IV).

A. Secrétariat de l'ONU

Département de l'information

6. La Radio de l'ONU a continué de couvrir dans plusieurs langues officielles et non officielles les faits nouveaux concernant la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies dans ses émissions d'information quotidiennes en direct et ses magazines d'actualité. Elle a notamment couvert la Réunion au sommet de la Ligue des États arabes tenue à Beyrouth en mars 2002; la réunion entre le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes; et la réunion régionale pour l'Asie occidentale du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, accueillie par la Ligue des États arabes en octobre 2001.

7. Pour renforcer la coopération à l'avenir, le Directeur du Centre d'information des Nations Unies au Caire a tenu avec le Directeur du Département de l'information de la Ligue des États arabes une série de réunions au cours desquelles ils ont examiné des propositions concernant de futurs projets d'information conjoints. En janvier 2002, le Directeur du Centre d'information des Nations Unies au Caire a été invité à participer à la Conférence internationale sur le terrorisme et les droits de l'homme, organisée par la Ligue des États arabes.

8. La Radio de l'ONU a également tenu des entrevues sur diverses questions avec des membres de la Ligue des États arabes, notamment le Secrétaire général de la Ligue, alors qu'il participait au débat général à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au début de novembre 2001; le Secrétaire général sortant de la Ligue sur son association avec l'ONU; le porte-parole de la Ligue sur les relations entre l'ONU et la Ligue des États arabes; et le Directeur des affaires de désarmement de la Ligue au cours d'une réunion du Comité du désarmement, sur les questions de désarmement nucléaire et des questions connexes.

B. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

9. La coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Ligue des États arabes et ses organes subsidiaires a été axée principalement sur les préparatifs, au niveau régional, des conférences mondiales des Nations Unies. La portée géographique de ce partenariat s'est étendue au-delà des États membres de la CESAO, à tous les pays arabes. Les efforts déployés à cet égard ont été axés sur la sensibilisation des États membres et des autres parties prenantes aux questions fondamentales devant être examinées lors des conférences mondiales et, à ce titre, des réunions d'information ont été organisées en arabe pour aider à éliminer la barrière linguistique, une assistance technique a été fournie en vue de la négociation de questions clefs, concernant en particulier l'adhésion à l'Accord relatif à l'Organisation mondiale du commerce, et une série de réunions officieuses et officielles ont été tenues au niveau ministériel.

10. La coopération dans le cadre des préparatifs des conférences mondiales des Nations Unies s'est traduite par la création d'un secrétariat conjoint chargé de préparer le Sommet mondial pour le développement durable, et composé de la CESAO, de la Ligue des États arabes et du Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Dans ce contexte, une série de sept réunions préparatoires a été tenue avec des États membres et d'autres parties prenantes. Ces réunions ont permis de faire le point, au niveau régional, sur les questions, priorités et mesures fondamentales à examiner lors du Sommet mondial. En outre, 18 documents d'information ont été établis en

arabe sur des questions clefs. Des préparatifs ont également été entrepris en vue de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui doit se tenir à Doha (Qatar) du 9 au 14 novembre 2002.

11. La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Madrid du 8 au 12 avril 2002 a été une autre manifestation mondiale qui a donné lieu à une collaboration entre les deux organisations. Une réunion d'un jour a été organisée juste avant l'ouverture de l'Assemblée pour informer les délégations arabes de l'état d'avancement des négociations concernant le Plan d'action international sur le vieillissement. Cette activité avait été précédée, en février 2002, par la réunion préparatoire régionale arabe pour la deuxième Conférence mondiale sur le vieillissement à laquelle ont participé à la fois des ministres et des experts, et qui a débouché sur la formulation du Plan arabe sur le vieillissement pour la période allant jusqu'en 2012.

12. La CESAO et la Ligue des États arabes, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ont collaboré à l'organisation de préparatifs régionaux qui ont conduit à l'adoption du Cadre d'action arabe et d'un plan d'action sur les droits des enfants à titre de contribution commune des pays arabes à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Par ailleurs, la CESAO et l'Organisation arabe du travail ont collaboré à la rédaction d'un projet sur l'emploi des jeunes dans les pays arabes.

C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

13. Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Ligue des États arabes ont organisé une réunion d'experts techniques de haut niveau qui a eu lieu à Doha (Qatar) en septembre 2001 et dont les résultats ont été examinés lors d'une réunion ministérielle tenue en octobre 2001.

14. Immédiatement après la conférence ministérielle, la CNUCED et la Ligue des États arabes ont commencé à analyser ensemble les incidences de la Déclaration ministérielle de Doha pour les pays arabes et à identifier des domaines d'assistance technique prioritaires pour aider les pays arabes à participer

concrètement à la mise en oeuvre du Programme de travail de Doha.

15. En outre, la Ligue des États arabes a demandé une assistance technique à la CNUCED sur les politiques de concurrence, spécifiquement en vue de l'adoption d'une politique commune en la matière pour la zone de libre-échange des pays arabes. Ce projet a été mis au point et devrait être lancé à la fin de 2002.

D. Programme des Nations Unies pour le développement

16. La collaboration entre la Ligue des États arabes et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est fondée sur un partenariat solide qui a pour but de servir les pays arabes. Les priorités de la Ligue dans le domaine du développement et le cadre de coopération régionale du PNUD pour les États arabes donnent le contexte dans lequel s'inscrivent les activités et programmes conjoints. Une collaboration a été instaurée dans les domaines du développement humain, des technologies de l'information et des communications pour le développement, ainsi que du commerce et de l'appui au peuple palestinien.

17. Le lancement conjoint de la publication intitulée *Rapport sur le développement humain dans les États arabes*, avec la participation du Secrétaire général de la Ligue des États arabes au siège de la Ligue au Caire, a été un événement marquant qui a renforcé le partenariat et ouvert la voie à une coopération encore plus étroite.

18. La collaboration entre les deux organismes s'est inscrite dans le cadre du projet de coopération en cours entre la Ligue des États arabes et le PNUD pour la promotion du développement humain dans la région arabe. Les activités de renforcement des capacités ont porté sur les domaines de l'information, des technologies des communications et du commerce. Un certain nombre de publications ont été produites sur le développement humain, l'égalité des sexes et la mondialisation dans la région arabe.

E. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

19. Le bureau régional d'UNIFEM pour les États arabes à Amman participe aux réunions annuelles de la Commission de la femme arabe. En octobre 2002, il doit participer à la première conférence du Forum arabe sur le développement humain et, en novembre 2002, au deuxième Sommet des femmes arabes organisé par la Ligue des États arabes et d'autres organisations arabes. Il coopérera également avec la Ligue des États arabes à la mise en oeuvre du projet régional intitulé « Les femmes parlementaires arabes ».

F. Fonds des Nations Unies pour la population

20. La coopération entre le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Ligue des États arabes a été renforcée au cours de la période considérée qui a été marquée par un certain nombre d'activités conjointes importantes. Elle a principalement porté sur les trois domaines ci-après: a) collecte et analyse des données (dans le cadre de projets tels que l'Enquête panarabe sur la santé familiale); b) plaidoyer (grâce à la tenue de conférences sur des questions comme la jeunesse, les migrations, l'égalité des sexes et la pauvreté); et c) appui au Groupe de la recherche démographique.

21. Dans le contexte de son programme régional, le FNUAP a apporté à la Ligue des États arabes, et en particulier à son Département des affaires sociales, une assistance technique, institutionnelle et financière, notamment à l'appui de l'Enquête panarabe sur la santé familiale, qui devrait produire une base de données régionale caractérisée par la compatibilité et la l'application de nouvelles méthodes normalisées. Des consultations en vue de la planification de l'enquête ont eu lieu à Djibouti, au Liban, en République arabe syrienne, au Soudan, en Tunisie et au Yémen. Les enquêtes en République arabe syrienne et en Tunisie sont terminées et l'analyse des données commencera prochainement.

22. Le FNUAP a également fourni un appui financier et technique au Groupe de la recherche démographique de la Ligue des États arabes en vue de renforcer ses capacités, dans le but de l'aider à effectuer des recherches et des analyses dans des domaines tels que

la morbidité, la mortalité, la santé génésique, l'égalité des sexes et la structure des familles et la nuptialité.

G. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

23. Le bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a continué à collaborer avec la Ligue des États arabes au cours de la période considérée. Il a participé à la réunion tenue entre les organismes des Nations Unies et la Ligue des États arabes à Vienne en juillet 2001 et a présenté un document sur les applications des technologies de l'information à l'appui de programmes en faveur des enfants à la réunion sectorielle entre la Ligue des États arabes et les organismes des Nations Unies tenue au Caire en juin 2002.

24. Dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, la Ligue des États arabes a organisé la deuxième Conférence arabe de haut niveau sur les enfants en juillet 2001 pour passer en revue les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et définir des orientations pour l'avenir. L'UNICEF, pour sa part, a appuyé des réunions régionales d'experts, d'organisations de la société civile et de jeunes. Il a également apporté son appui à une étude des leçons tirées du processus d'établissement de rapports par les États membres de la Ligue des États arabes à l'intention du Comité des droits de l'enfant et fourni des apports techniques en vue de la rédaction du document de la deuxième conférence arabe de haut niveau sur les enfants intitulé « Un monde arabe digne des enfants ». Ce processus a débouché sur l'adoption de deux résolutions sur les enfants par les Sommets arabes tenus respectivement à Amman en 2001 et à Beyrouth en 2002.

H. Programme alimentaire mondial

25. Le texte d'un mémorandum d'accord entre le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Ligue des États arabes, qui permettra des consultations systématiques et des échanges d'informations entre les deux parties, a été mis au point et a été soumis à tous les États membres pour approbation. Des dispositions ont également été prises en vue d'une action conjointe dans des domaines d'intérêt commun. Plus précisément, le PAM et la Ligue des États arabes ont

identifié l'insécurité alimentaire et la malnutrition, en particulier chez les femmes et les enfants, comme des domaines prioritaires à cette fin. Pour assurer des contacts systématiques, les deux organisations ont convenu que chacune enverrait des représentants aux travaux des organes de décision de l'autre.

26. Le PAM a participé à la réunion sectorielle entre la Ligue des États arabes et l'ONU. Au cours de cette réunion, à laquelle le PAM a présenté un document de travail exposant son approche de la prise de décisions et de l'allocation de ressources fondée sur l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité, plusieurs États membres de la Ligue des États arabes ont manifesté de l'intérêt pour ce projet et déclaré qu'ils souhaiteraient avoir plus d'informations à son sujet, de même que sur l'utilisation de certaines des techniques appliquées. La réunion sectorielle a également mis l'accent sur la nécessité du développement de la collecte et de la gestion de données sur la question de la sécurité alimentaire, la nécessité de recueillir et de gérer des données sur la question de la sécheresse, et la nécessité d'élaborer des modules et programmes de formation en arabe se fondant sur l'expérience de l'Organisation arabe de développement de l'administration.

I. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

27. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a continué de coopérer avec la Ligue des États arabes au cours de l'année écoulée, principalement sur les questions concernant les services d'enseignement. L'UNRWA a fourni des services à quelque 483 000 enfants palestiniens réfugiés dans des écoles élémentaires et préparatoires en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

28. La coopération avec la Ligue des États arabes a été assurée par l'intermédiaire du Conseil de l'éducation pour les enfants palestiniens, qui est un organisme de la Ligue. La onzième réunion conjointe avec le Conseil a eu lieu au siège du secrétariat de la Ligue au Caire en décembre 2001, avec la participation des responsables des cinq domaines d'activité du Programme d'enseignement de l'UNRWA et du Chef de la Division de la planification et de la gestion de

l'enseignement. Les activités et réalisations de l'Office dans le domaine de l'enseignement ont été évaluées à cette occasion, ainsi que les principaux obstacles qui entravent les services dans ce domaine. Les problèmes se rapportant au personnel enseignant de l'UNRWA, aux élèves, aux écoles, aux programmes scolaires et aux fournitures ont également été examinés, et il y a eu un échange de vues sur les meilleurs moyens de lever les obstacles identifiés. Le rapport établi après la réunion fait le bilan du développement et de l'état de la coopération sur le terrain entre l'UNRWA et les États membres de la Ligue des États arabes.

29. L'UNRWA a également maintenu des contacts de haut niveau avec la Ligue des États arabes, et son commissaire général a assisté au Sommet de la Ligue tenu à Beyrouth en mars 2002.

J. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

30. Au cours de la période considérée, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a poursuivi son dialogue avec la Ligue des États arabes sur des questions spécifiques concernant les droits de l'homme dans les pays arabes. Le Haut Commissaire et le Secrétaire général de la Ligue ont discuté à plusieurs reprises de la situation au Moyen-Orient et dans le territoire palestinien occupé, où la violence et les pertes en vies humaines étaient extrêmement préoccupantes.

31. Lors de sa mission dans la région arabe en mars 2002, le Haut Commissaire a rencontré le Secrétaire général de la Ligue au Caire, où ils ont examiné un certain nombre de questions concernant la situation des droits de l'homme dans les pays arabes et discuté des moyens de renforcer la coopération entre les secrétariats des deux organismes. Ils ont parlé de l'élaboration de stratégies régionales et de la coopération avec les organisations régionales, qui est un objectif prioritaire du Haut Commissariat, et de la nomination de deux représentants régionaux du Haut Commissariat pour la région arabe, à Beyrouth.

32. Par la suite, le 17 avril 2002, lors de la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme à Genève, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a eu un nouvel entretien avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme. Ils ont tous deux signé un mémorandum déclaratif d'intention décrivant

la coopération entre les deux secrétariats dans le domaine des droits de l'homme. Ce mémorandum offrait un cadre pour le renforcement de cette coopération en vue de la mise en place d'un programme de coopération et d'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme, y compris la formation de personnel de secrétariat, l'organisation de réunions et séminaires conjoints, les échanges d'informations et de documentation, les consultations mutuelles et la coopération.

K. Organisation internationale du Travail

33. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a maintenu une coopération étroite avec la Ligue des États arabes, en particulier ses organisations et institutions spécialisées : l'Organisation arabe du travail, l'Institut d'hygiène et de sécurité du travail à Damas, le Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi à Tunis, l'Institut de la sécurité sociale au Soudan, l'Institut de formation professionnelle en Algérie et l'Institut de formation en Jamahiriya arabe libyenne.

34. Au cours du dernier exercice biennal, plusieurs faits nouveaux se sont produits entre l'OIT et la Ligue. Conformément au mémorandum d'accord signé en 2000, l'OIT et l'Organisation arabe du travail ont lancé un projet visant à créer une bibliothèque d'information sur le marché du travail, dans le but d'améliorer la fiabilité et la cohérence des données sur le marché du travail dans la région arabe et de faciliter les échanges d'informations sur l'emploi. Au cours de toute la période à l'examen, l'OIT a également continué à apporter un appui financier et technique en vue du développement du Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi. Elle a en outre collaboré avec l'Organisation arabe du travail et l'Institut d'hygiène et de sécurité du travail dans les domaines de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les activités entreprises à ce titre ont compris l'organisation de séminaires et de cours de formation, ainsi que la traduction et la publication de différents documents en arabe.

L. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

35. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a étroitement coopéré avec la Ligue des États arabes et certaines de ses institutions spécialisées dans le cadre d'activités et de programmes conjoints. La coopération a été coordonnée principalement par le bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient, et en particulier avec les équipes de travail interorganisations. La FAO a contribué sur le plan technique et financier à l'exécution d'activités et de programmes conjoints. Au cours de la période considérée, les deux organisations ont travaillé ensemble à la coordination d'ateliers, de conférences et d'activités et à la mobilisation de ressources dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la lutte contre les maladies du bétail, l'assainissement de l'eau, l'agriculture écologique et le développement économique.

M. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

36. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a continué à renforcer sa coopération avec la Ligue des États arabes. Le bureau de l'UNESCO au Caire a participé à la réunion sectorielle entre la Ligue des États arabes et les organismes des Nations Unies tenue au siège de la Ligue au Caire du 18 au 20 juin 2002.

37. L'UNESCO a présenté le programme relatif au permis informatique international à la réunion sectorielle. Ce programme internationalement reconnu débouchant sur un certificat a été lancé par le bureau de l'UNESCO au Caire et vise à définir des critères concernant les connaissances informatiques de base pour la population des États membres. Ce projet devrait être considéré comme une initiative stratégique de renforcement des capacités.

38. L'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science a participé à la treizième consultation du Groupe consultatif technique international sur le logiciel international intégré pour la gestion et l'analyse statistique des données qui a eu lieu à l'UNESCO, à Paris, du 1er au 3 octobre 2001, et a signalé à cette occasion que 10 pays arabes avaient

organisé des séminaires de formation à ce sujet en 2001 et que six autres envisageaient des activités analogues pour 2002.

N. Organisation de l'aviation civile internationale

39. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et la Commission arabe de l'aviation civile (CAAC), créée sous les auspices de la Ligue des États arabes, ont continué de coopérer pour les questions relatives aux transports aériens. L'OACI a continué à fournir des directives à la Commission en vue de la mise au point d'un accord régional entre les États membres. L'OACI coopérera avec la Commission à l'organisation d'un colloque sur la question de la libéralisation des transports aériens entre les pays arabes, qui aura lieu à Doubaï du 21 au 23 octobre 2002. Ce colloque traitera de l'évolution récente de la situation en ce qui concerne la libéralisation des transports aériens, au plan régional comme au plan international, et offrira aux États de la région la possibilité de se préparer en vue de la Conférence mondiale sur les transports aériens, qui aura lieu au siège de l'OACI à Montréal du 24 au 29 mars 2003.

40. En ce qui concerne la sécurité de l'aviation, l'OACI a continué de faire face aux problèmes de formation dans la région en faisant appel aux connaissances spécialisées et en utilisant les installations des centres de formation situés à Casablanca et à Amman. L'OACI a participé à un séminaire sur la sûreté et la sécurité à Koweït en mars 2002 et organisera un séminaire régional sur la sûreté aérienne et la facilitation des transports aériens à Amman du 23 au 27 septembre 2003.

O. Union internationale des télécommunications

41. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a participé à la réunion sectorielle entre la Ligue des États arabes et les organismes des Nations Unies, qui a débouché sur les recommandations ci-après : nécessité de combler le fossé numérique dans la région arabe; constitution de bases de données et soutien au « contenu arabe » d'Internet; organisation d'une réunion préparatoire arabe sur les technologies de la communication et de l'information afin de coordonner

les efforts avant le Sommet mondial sur la société de l'information; entretiens sur les programmes qui contribuent au développement de la région arabe grâce à l'utilisation des technologies de la communication et de l'information. Un mémorandum d'accord entre l'UIT et la Ligue des États arabes devrait être signé prochainement.

P. Union postale universelle

42. La coopération entre l'Union postale universelle (UPU) et la Ligue des États arabes s'est poursuivie, et les activités ont été coordonnées par la Commission arabe permanente des postes qui comprend les administrations postales de tous les pays membres de la Ligue des États arabes.

43. L'UPU a continué de coopérer avec la Commission arabe permanente des postes et a organisé des activités telles que des séminaires, ateliers, cours de formation et colloques. Des initiatives ont également été prises pour améliorer la technologie postale dans les États membres de la Ligue. Plusieurs achats de matériel ont été effectués conformément aux programmes de l'UPU.

Q. Organisation météorologique mondiale

44. Au cours de l'exercice biennal 2001-2002, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a continué de travailler en étroite collaboration avec les Services météorologiques et hydrologiques de la Ligue des États arabes, par l'intermédiaire de son Comité permanent de météorologie. Les membres de la Ligue des États arabes ont contribué activement aux programmes de l'OMM, en particulier à la Veille météorologique mondiale et au Programme climatologique mondial, au Programme pour la recherche atmosphérique et l'environnement et au Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau. L'OMM a également continué à fournir une assistance technique aux services météorologiques nationaux dans des domaines tels que le traitement des données, le renforcement des capacités et les facilités d'observation et de télécommunication.

R. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

45. Au cours de la période considérée, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a déployé des efforts pour renforcer la coopération avec la Ligue des États arabes et ses institutions spécialisées. À cet égard, le Directeur général de l'ONUDI a rencontré le Secrétaire exécutif de la CESAO en septembre 2001 au siège de l'ONUDI pour examiner les progrès accomplis en matière de coopération entre la CESAO, l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières et l'ONUDI, et pour identifier les moyens de mieux centrer les activités et les axer sur les résultats et les priorités à cet égard. À l'issue de cette rencontre, un communiqué conjoint a été publié le 28 septembre 2001, définissant les priorités ci-après en matière de coopération : mise au point d'un schéma régional d'accréditation; facilitation de l'accès aux marchés; innovations techniques; groupes de prévision technologique; et coopération technique en vue de la réduction de la pauvreté.

46. L'ONUDI a également continué d'appuyer la Ligue des États arabes et ses institutions spécialisées en participant à diverses réunions générales, sectorielles et d'experts. L'ONUDI a participé à la réunion générale sur la coopération tenue à Vienne du 17 au 19 juillet 2001, ainsi qu'à la réunion sectorielle tenue au Caire.

47. Pour renforcer les capacités de promotion des investissements dans la région, l'ONUDI a organisé une série de programmes de formation de groupes à la préparation et l'évaluation de projets d'investissement avec la participation de diverses institutions régionales, telles que la Banque islamique de développement et la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique. À l'heure actuelle, des efforts sont en cours pour faire participer un plus grand nombre d'institutions de la région à ces programmes.

IV. Réunion sectorielle sur la coopération entre les secrétariats des organismes des Nations Unies et de la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées

48. Comme l'Assemblée générale l'a recommandé dans sa résolution 56/40, et conformément aux décisions de la Réunion générale de 2001 entre les secrétariats des organismes des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, une réunion sectorielle sur l'utilisation des technologies d'information dans le domaine du développement a été tenue au Caire du 18 au 20 juin 2002.

49. Des représentants des organismes ci-après des Nations Unies ont participé à cette réunion : Secrétariat de l'ONU (Département des affaires politiques et Département de l'information), CESAO, CNUCED, Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, PNUE, PNUD, FNUAP, UNICEF, PAM, OIT, FAO, OACI, UIT, UPU, OMM et ONUDI. Les organismes de la Ligue des États arabes ci-après étaient représentés : Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science, Union de radiodiffusion des États arabes, Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes, Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches, Organisation arabe de développement agricole, Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, Organisation arabe de développement de l'administration, Organisation arabe du travail, Fonds monétaire arabe, Conseil de l'unité économique arabe, Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, Organisation arabe des communications par satellite, Société interarabe de garantie des investissements, Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole, Fonds arabe pour le développement économique et social, Académie arabe des sciences et des techniques et du transport maritime, Agence arabe de l'énergie atomique, Commission arabe de l'aviation civile et Office arabe pour les investissements et le développement agricoles.

50. Cette réunion a été coprésidée par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et le Secrétaire exécutif de la CESAO. Les participants ont examiné 10 documents de travail, passé en revue les progrès

accomplis en matière de coopération dans l'utilisation des technologies de l'information pour le développement et formulé un certain nombre de recommandations pour l'avenir. En outre, des consultations officielles sur la coopération entre le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU et le Département des affaires politiques et internationales de la Ligue des États arabes ont été tenues à l'occasion de la réunion.